

Commune de Bernex

- Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 22 mars 2022 ^[L]_[SEP]
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 28 mars 2022 ^[L]_[SEP]
 - Projet de délibération ^[L]_[SEP]
 - d) MI 10-2022-23 : demande de crédit Goutte de Saint-Mathieu, école de musique, espace intergénérationnel, salle omnisports : études et délégation de maîtrise d'ouvrage
 - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 22 mars 2022
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 28 mars 2022 ^[L]_[SEP]
 - Projet de délibération ^[L]_[SEP]
 - e) Désignation d'un représentant du Conseil administratif au Conseil de Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI)
7. Informations
8. Questions

La séance est précédée d'une photographie des membres du Conseil municipal.

Le Président, M. Guillaume Zufferey, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **Le Président** salue la présence des Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, de M. le Conseiller administratif, Cyril Huguenin, et de Mme la Conseillère administrative, Guylaine Antille. Il souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, à M. Yves Duchosal, Chef du Département des finances, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Il les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **Le Président** salue également le public, ce soir nombreux, venu assister aux débats. Il rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. Il excuse l'absence de M. Mathias Rentsch et annonce que M. Dumalle ainsi que Mme Mossier Willemin rejoindront l'assemblée un peu plus tard.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Le Président annonce qu'il a reçu une proposition de résolution. Pour rappel, l'article 39 du règlement du Conseil municipal permet à n'importe quel élu de faire une proposition de modification de l'ordre du jour, en proposant notamment une résolution. **Le Président** doit donc la soumettre à l'assemblée et propose de la lire :

« J'invite le Conseil municipal à exiger du Conseil administratif que les Conseillers municipaux reçoivent la convention signée avec les agriculteurs concernant la ferme agro-urbaine d'ici à la prochaine séance plénière du mois de mai 2022. »

Arrivée de M. Dumalle à 20 h 03

M. Sierro demande de qui est cette résolution.

Le Président répond qu'il s'agit de M. Perrier et s'excuse d'avoir omis de le préciser.

Le Président soumet au vote la modification de l'ordre du jour. En cas d'acceptation de la modification, la résolution sera rajoutée avant l'actuel point 7 de l'ordre du jour qui traite des informations. En cas de refus, la résolution sera automatiquement inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

- **La modification de l'ordre du jour est acceptée par 14 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions (22 votants).**

Arrivée de Mme Mossier Willemin à 20 h 04

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 mars 2022

- Sans remarque, le procès-verbal du 8 mars 2022 est adopté par 22 voix pour et 1 abstention (23 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président fait part d'une seule communication :

- En date du 30 mars 2022, les Conseillères et Conseillers municipaux ont reçu le rapport d'activité annuel 2021 du Bureau de médiation administrative (BMA).

4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, fait part des communications suivantes :

Voyage du Conseil municipal

Au nom du Conseil administratif, M. le Maire souhaite remercier le Président, M. Guillaume Zufferey, qui a organisé le voyage du Conseil municipal à Strasbourg. Il remercie également le Secrétaire général, M. François Stocco, et Mme Emmanuelle Vidal, Secrétaire générale adjointe. Un voyage est toujours l'occasion aussi de faire des connaissances et d'avoir des échanges. Il relève que ce voyage a eu deux moments très forts :

- La visite du Conseil de l'Europe - visite à laquelle il n'était malheureusement pas présent - , accompagnés de Mme Liliane Maury Pasquier.
- La rencontre avec l'ambassadeur de Suisse à Strasbourg qui a parlé de l'organisation du Conseil de l'Europe avec ce qui se passe actuellement en Ukraine. Cet entretien avait toute son importance et il n'aurait pas eu cette intensité s'il s'était déroulé deux ou trois mois au préalable. L'on a pu voir tous les enjeux diplomatiques qui étaient en présence avant d'en arriver à faire la guerre. Cette heure d'échange était très intéressante et personnellement, M. Le Maire n'a pas vu le temps passer.

Solidarité Ukraine

Une séance sera prochainement organisée avec les clubs sportifs afin d'anticiper de potentielles demandes d'activités de la part de réfugiés ukrainiens. Une quinzaine de réfugiés - à peu près trois familles - sont actuellement hébergés à Pré-Lauret. La commune a la capacité d'accueillir entre 50 et 100 requérants sur les locaux qui appartiennent aux HUG à l'Hôpital de Loëx. Cette annonce est à prendre avec prudence, mais la solidarité au niveau de Bernex joue aussi.

Questions posées lors du Conseil municipal du 8 mars 2022

Question de M. Perrier :

Suite à des plaintes d'habitants, est-il possible de faire quelque chose au sujet des déchetteries, en particulier contre les individus qui jettent leurs déchets n'importe où, sans se donner la peine de les mettre dans les containers? En cas de vent, ceux-ci se répandent dans les propriétés avoisinantes, ce qui est désagréable.

En effet, les incivilités dans ce domaine s'intensifient. Il est cependant à noter que tous les points de collecte sont munis de vaubans habillés de banderoles indiquant les bonnes pratiques. Par ailleurs, en plus des tournées du service extérieur, l'entreprise mandataire de la collecte passe au moins une fois par semaine pour nettoyer les emplacements. Une campagne de sensibilisation relative à la propreté des points de récupération a également été activée récemment sur nos réseaux sociaux. Enfin, des actions de sensibilisation au tri des déchets et aux bonnes pratiques sont prévues aux points de collecte avec l'aide de jobs jeunes. Des mesures plus fortes peuvent également être envisagées, telles que les amendes.

5. Présentation du compte rendu financier (crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2021)

Avant de céder la parole à M. le Maire, le **Président** rappelle qu'il s'agit d'une première présentation afin que les Conseillères et Conseillers municipaux puissent avoir une première idée des comptes. Il appartiendra ensuite au Conseil municipal de renvoyer ces comptes en commission pour étude. Le Bureau recommande de renvoyer ces comptes en commission des finances.

M. le Maire lit un message du Conseil administratif relatif aux comptes 2021 :

A la fin de l'exercice comptable 2021, et contre toute attente, la Commune dégage un excédent de revenus de CHF 21'000 alors que le budget faisait état d'une perte nette de CHF 2'690'000. Cet écart de CHF 2'711'000 provient à la fois de revenus supplémentaires (CHF 1'182'760) et d'économies réalisées sur les charges courantes (CHF 1'528'240).

Cette année 2021 a de nouveau été marquée par le coronavirus et certains projets de fonctionnement (tels que les manifestations culturelles et sportives) ou d'investissement ont été annulés, voire reportés à des jours meilleurs.

En ce qui concerne les revenus :

- Les revenus fiscaux, qui représentent 75 % du total, enregistrent une augmentation de CHF 554'000 par rapport au budget. Cet écart vient principalement du fonds de la péréquation financière intercommunale.
- Les patentes et concessions, grâce à l'exploitation de la gravière, enregistrent à nouveau un écart significatif de CHF 160'000 par rapport au budget (soit +53 %) grâce aux nouvelles modalités d'entreposage des volumes non valorisables.
- L'augmentation des revenus constatée sur la rubrique des taxes (soit CHF 495'000) vient essentiellement des remboursements d'assurances sociales, suite aux absences du personnel de l'administration communale pour cause de maternité, maladie ou accidents.
- La baisse des revenus divers est essentiellement due à la non-perception de recettes perçues lors de manifestations culturelles et sportives annulées en 2021, pour cause de coronavirus.
- Les revenus de transfert (facturation de la police municipale à d'autres communes, par exemple) sont en ligne avec le budget.

Du côté des charges :

- Par rapport au budget, les frais de personnel présentent un excédent de charges de CHF 87'000. Ce dépassement est lié au personnel intérimaire que la Commune a dû engager, afin de pallier les différentes absences du personnel fixe décrites ci-dessus.
- Les dépenses liées aux biens et services présentent une légère augmentation par rapport à l'exercice 2020 (soit +3 %), mais sont nettement inférieures au budget (soit -6 %). La grande majorité de ces économies est due à l'annulation d'événements pour cause de pandémie, dans les domaines culturels et sportifs. D'autres économies importantes sont liées aux grands projets d'aménagement du territoire, dont certains ont dû être reportés.

- Les amortissements représentent à eux seuls 88 % des économies réalisées durant l'exercice comptable 2021. Cet écart budgétaire favorable (CHF 1'345'000 au total) vient du report de certains investissements prévus en 2021 et dont la réalisation est reportée en 2022.
- Les charges de transfert enregistrent un dépassement budgétaire en 2021 (soit CHF 6'970'000 au réel vs un budget de CHF 6'577'000). Cet écart est la conséquence du salaire minimum voté à Genève en septembre 2020, qui engendre un coût supplémentaire de l'Accueil familial de jour Rhône-Sud équivalant à CHF 308'000.
- Grâce à une meilleure gestion de la trésorerie (remboursement anticipé de deux crédits à fin 2020 et réduction de l'excédent de liquidités générant aussi des intérêts négatifs), la charge financière supportée par la Commune est nettement inférieure au budget, avec une économie totale de CHF 133'000 par rapport au budget.

Au sujet des investissements :

Les grands projets d'aménagement cantonaux ont pris un certain retard en 2021 et ont empêché la réalisation d'importants travaux d'assainissement des eaux usées dans les quartiers de Bernex-Est et Vailly-Sud notamment. Les « économies » ainsi réalisées se chiffrent à plus de 5,5 millions de francs.

D'autres chantiers, tels que le Vieux-Lully ou la rénovation des rues de Bernex, n'ont pas démarré comme prévu courant 2021, du fait de négociations avec certains riverains qui ont pris plus de temps que le budget ne le prévoyait. Les dépenses reportées sur ces deux projets d'investissement s'élèvent à plus de 10,2 millions de francs.

Au total, la Commune de Bernex aura financé des projets d'investissement à hauteur de 2,8 millions en 2021. Compte tenu de sa capacité d'autofinancement (3,9 millions de francs), toutes ces dépenses ont pu être financées sans recourir à de nouveaux emprunts.

A propos de la dette publique :

Grâce notamment au remboursement anticipé de deux crédits en décembre 2020 (pour un total de 5 millions de francs), puis à l'amortissement d'un autre crédit de 3 millions de francs en 2021, la dette publique est inférieure à 10 millions de francs (9,75 millions exactement), soit à son plus bas niveau depuis plus de 35 ans.

En guise de conclusion :

Après une année 2020 particulièrement morose, marquée par une crise sanitaire et un ralentissement économique (baisse des recettes fiscales de -5 % par rapport à 2019), la Commune de Bernex est surprise de voir ses recettes fiscales augmenter de plus de 2 % en 2021, alors que la pandémie a de nouveau tristement marqué cette année. Cette augmentation des revenus, couplée à d'importantes économies réalisées sur les dépenses courantes d'exploitation, a permis à la Commune de Bernex de dégager un résultat légèrement bénéficiaire.

Le Président remercie M. le Maire et demande si des membres du Conseil municipal ont des questions de compréhension.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote la proposition du Bureau, à savoir de renvoyer les comptes en commission des finances.

- **Le renvoi des comptes en commission Finances et Administration est accepté par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.**

6. Propositions du Conseil administratif :

a) PDCom 2-2022-22 : demande de crédit d'études pour le virage environnemental du Plan directeur communal, crédit complémentaire

- **Rapport de la commission Plan Directeur Communal du 18 mars 2022**

M. Rossini donne lecture du rapport de la commission Plan Directeur Communal du 18 mars 2022 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 25 mars 2022**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 25 mars 2022 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

Concernant cette nouvelle demande de crédit complémentaire de CHF 200'000 ayant pour objectif de renforcer et d'actualiser le Plan directeur communal (PDCom) de Bernex, **M. Moynat** annonce que le groupe VERSO exprime les points suivants.

Pour rappel, en mi-2019, une première demande de crédit de CHF 269'250 avait déjà été votée favorablement et la mise à jour du PDCom a déjà fait l'objet de plusieurs séances au sein de la commission idoine durant l'année 2020-2021.

Au sein des groupes de travail et au bénéfice des informations des mandataires, plusieurs points essentiels à la conception de PDCom avaient déjà été élaborés, mais il faut admettre que plusieurs commissaires ne se sentaient pas vraiment à l'aise avec la méthode appliquée, mise en forme, échéanciers, définition des objectifs.

Février 2022, quelle ne fut pas la surprise lorsque, de concert, les Conseillers administratifs présents ainsi que les mandataires ont fait part des nouvelles orientations adoptées par le Conseil : définition de nouvelles directives d'élaboration du PDCom dont l'objectif est d'intégrer une transition écologique dynamique traitant des enjeux climatiques et de la transition à l'échelle communale, de l'environnement, des mobilités, des espaces publics, du renouvellement des quartiers existants - en l'occurrence, la densification de la zone villas -, du rôle de centre régional et bien d'autres. Cette annonce surprise en a fait réagir plus d'un et il a fallu un certain temps aux membres de la commission afin de digérer cette décision cantonale alors que le PDCom était en pleine révision. Sans parler des communes qui ont déjà rendu leurs copies et qui vont devoir refaire le travail, ou pas.

Le groupe VERSO a longuement échangé sur cette nouvelle demande de crédit de CHF 200'000 permettant de mener à bien les nouvelles réflexions sur la base des exigences nouvellement définies par le Canton. Dans un premier temps, un nombre conséquent des membres du groupe n'était pas en phase avec cette nouvelle demande de crédit qui leur paraissait disproportionnée, mais après une évaluation plus réfléchie, plusieurs points jouent favorablement en faveur de cette requête :

- Le pilotage du groupement comptera davantage d'ateliers de coproduction, ce qui permettra aux commissaires de mieux déterminer les besoins et surtout, de faire régulièrement le point avec leurs groupes respectifs.
- La méthode de travail a été adaptée en définissant des thématiques ainsi que des stratégies tendant vers des leviers complémentaires d'action.
- Dès le 1^{er} janvier 2023, si la Commune ne dispose pas d'un PDCom approuvé et doté d'une stratégie de densification de la zone 5 (villa) conforme au nouveau cadre légal, les demandes d'autorisation seront instruites sur la base des critères d'évaluation définis le Canton.
- Finalement, si l'exercice est effectué méticuleusement, il sera d'une grande utilité à la Commune et lui permettra de faire valoir certainement plus aisément ses attentes auprès du Canton.
- Pour reprendre le final de la présentation du virage environnemental du 22 février 2022 : la transition, c'est maintenant.

M. Moynat informe que pour les raisons énumérées précédemment, le groupe VERSO votera favorablement cette demande de crédit.

M. Baumann indique qu'il va tenter de faire l'écho des discussions au sein du groupe PLR, car cette demande de crédit est compliquée. Il y a du bon et du moins bon, des accords et des divergences politiques.

En commençant par le moins bon et en relevant l'excellente intervention de son préopinant, **M. Baumann** fait savoir que le groupe PLR a des remarques sur la temporalité de ce crédit complémentaire qui intervient en cours de mandat, ce qui n'aide pas à déterminer quelles étaient les limites du mandat de base dans le domaine environnemental et à quel moment le crédit complémentaire prend le relais, et surtout, quel document concret l'on va obtenir en plus avec ce crédit à hauteur de CHF 200'000. Sans oublier ce fameux sentiment si familier de se sentir coincé pour voter, le dos au mur, le tout sous une impulsion de l'Etat dont on n'a aucune maîtrise.

Quant à lui, le bon réside évidemment dans l'objectif de cette demande de crédit, soit l'établissement d'une véritable stratégie en matière de biodiversité à une échelle globale, que l'on pourra utiliser dans le cadre du plan directeur communal pour se faire entendre face aux interlocuteurs pour faire face à un développement ne tenant que rarement compte de son contexte. Il y a quelques semaines, en commission, les membres prenaient connaissance que 40 % du territoire communal était inventorié « réservoir biologique », soit une surface supérieure de 20 % à la moyenne cantonale. Ce constat met en avant le fait que le patrimoine n'est pas forcément construit par l'homme, mais aussi par la nature, et que l'on doit donc le protéger.

Ensuite, le groupe PLR s'accorde pour dire que le titre de la demande de crédit - remarque déjà formulée en commission et reformulée à nouveau ce soir - donne l'impression que cet aspect environnemental n'a pas été traité dès la base, dès le premier vote, alors que les membres de la commission PDCom pourront évidemment dire l'inverse et que cela est bien inexact. Pour cette raison, le groupe PLR souhaite apporter cette précision au procès-verbal sans pour autant épiloguer sur cette question de terminologie qui n'est pas existentielle.

Pour terminer, la divergence du groupe porte sur la finalité à donner à cette demande de crédit. Pour cette raison, le PLR donnera la liberté de vote, afin que tout un chacun vote en fonction de ses valeurs.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le crédit d'engagement de CHF 269'250 TTC (demande de crédit AI 16-2019-51) voté par le Conseil municipal le 9 avril 2019 ;
- Vu le rapport de la commission Plan Directeur Communal (PDCom) du 18 mars 2022 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 25 mars 2022 ;
- Conformément à l'art. 30, al.1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui, 3 non et 3 abstentions (23 votants)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 200'000.- TTC pour couvrir les études liées au virage environnemental en complément du crédit relatif à l'élaboration du Plan Directeur Communal 2^{ème} génération et à la révision du Plan Directeur des chemins pour piétons (AI 16- 2019-51).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense au moyen de 5 annuités à l'issue de l'adoption du Plan Directeur communal par le Conseil d'Etat, soit en principe dès 2024.

b) DS 4-2022-25 : demande de crédit pour la construction de la ferme agro-urbaine

- **Rapport de la commission Durabilité et Sports du 17 mars 2022** 

Mme Echard donne lecture du rapport de la commission Durabilité et Sports du 17 mars 2022 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 25 mars 2022** 

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 25 mars 2022 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

Mme Demierre relève, comme cela a été dit, que le projet de ferme urbaine est né lorsque l'Etat a décidé de faire de Bernex un pôle régional de développement. Ce développement allait engendrer une transformation culturelle de la Commune et la perte de terrains agricoles. L'idée du projet était de créer un lien entre le patrimoine paysan de Bernex et les nouveaux habitants afin de préserver l'identité agricole de Bernex, mais de manière ouverte et en incluant les Bernésiens plus urbains. C'était aussi une compensation promise aux agriculteurs en échange de la perte d'une partie de leur outil de travail.

Pour prendre forme, ce projet a nécessité un gros travail de discussion, de conviction et d'élaboration, mais à l'heure actuelle, quasi tous les agriculteurs de Bernex sont partie prenante de la future coopérative avec même quelques ajouts des communes avoisinantes.

La demande de crédit de ce soir concerne plus précisément la construction du bâtiment de la ferme avec des espaces dédiés à la transformation, à la vente, à l'accueil et à la restauration.

Ce bâtiment sera construit sur un terrain acquis par l'Etat et mis à disposition de la Commune pour cet usage.

Le bâtiment proposé est un modèle en matière de durabilité, tant en termes de matériaux que de gestion énergétique. L'on peut d'ailleurs saluer ici le joli travail effectué par les mandataires qui

ont élaboré le projet. À noter aussi qu'en termes de prix au m², l'on est nettement plus bas que les derniers bâtiments communaux réalisés.

Mme Demierre rappelle aussi qu'une fois le bâtiment construit, le fonctionnement de cette ferme et les risques financiers inhérents à cette entreprise seront entièrement de la responsabilité de la coopérative d'agriculteurs. Par cette demande de crédit, la Commune s'engage uniquement à construire le bâtiment. Bâtiment communal d'ailleurs devisé à 4,6 millions, mais pour lequel la Commune ne paiera que 2 millions, notamment grâce aux agriculteurs qui, par leur participation, ont permis d'obtenir CHF 1'100'000 de subventions agricoles.

Ce projet, qui fait le lien entre le Bernex passé et futur, est enthousiasmant et novateur. Le groupe VERSO espère qu'il connaîtra un plein succès et invite les membres de cette assemblée à soutenir cette demande de crédit.

M. Perrier annonce que ce soir, il votera bien entendu en faveur de cette demande de crédit. Cet objet, avec son environnement, permettra de mettre en valeur les produits locaux et aussi de faire connaître une grande partie de la production locale. Certes, c'est un beau projet et, comme l'a dit sa préopinante, un projet novateur. Cependant, il y a tout de même un petit bémol qui dérange **M. Perrier**, car même s'il a une entière confiance dans les agriculteurs bernésiens, il ne trouve néanmoins pas normal que l'on demande ce soir au Conseil municipal de voter 4,5 millions sans avoir pu prendre connaissance des différentes conventions. Pour cette raison, il a déposé ce soir la résolution que le Président a lue tout à l'heure et espère que l'assemblée lui fera bon accueil.

Mme Jacquemoud relève que tous ces débats ont bien entendu été fort intéressants. Cette ferme agro-urbaine est un très joli projet et elle dirait qu'elle le soutiendrait totalement, mais ce soir, elle ne peut néanmoins pas le soutenir, car elle n'a pas tous les éléments. Elle demande le renvoi en commission des finances, car elle constate que les membres de cette commission n'ont pas eu accès à ces trois conventions qui, à ce jour, n'ont toujours pas été signées.

Mme Demierre rappelle que les conventions ont été présentées en commission Durabilité et Sports à laquelle tous les groupes sont représentés. Aussi, les Conseillères et Conseillers municipaux ont accès aux procès-verbaux de cette commission. Elle précise que les conventions ne sont pas encore signées simplement parce que la coopérative n'existe pas encore et parce que, tout simplement, le Conseil municipal n'a pas encore accepté de construire une ferme. Il est donc assez logique que la coopérative ne soit pas encore créée avec une mise de fonds sur un projet qui, pour l'instant, n'a pas encore été voté. Par contre, les tenants et aboutissants, les travaux de la convention ont été présentés en commission et tous les groupes y sont représentés. Personnellement, **Mme Demierre** s'opposerait à un renvoi en commission des finances, sachant que ces présentations ont eu lieu et étaient ouvertes à tout le monde.

M. Huguenin souhaite répondre sur cette demande de retour en commission qui indubitablement, selon l'organisation des commissions et du Conseil municipal, ferait perdre à ce projet près de 4 mois. Un passage en commission des finances nécessiterait après une réinscription à l'ordre du jour qui pourrait intervenir sans doute au mieux en juin, ce qui fait qu'à peu près 4 mois seraient perdus dans la recherche que la Commune va mener conjointement avec le Canton pour trouver des subventions qui devraient permettre de pouvoir démarrer les travaux le plus tôt. Le parc agro-urbain est aujourd'hui prêt à être ouvert à la population et perdre 4 mois serait extrêmement regrettable. **M. Huguenin** ajoute qu'une résolution sera discutée tout à l'heure et pourrait servir de garantie, et peut-être éviter ce renvoi de commission.

Mme Jacquemoud souhaite revenir sur la remarque de Mme Demierre concernant le fait que les conventions ont été discutées en commission Durabilité et Sports. Elle observe que les membres de la commission des finances n'ont pas eu accès à ces conventions. Les conventions n'ont pas été montrées en commission des finances. Aussi, ces conventions n'étaient pas présentes dans le procès-verbal de la commission Durabilité et Sports. **Mme Jacquemoud** indique qu'elle n'a donc pas pu voir ces conventions et relève que c'est un peu comme si on lui demandait maintenant de signer un chèque en blanc. Elle ne peut pas. Elle revient sur le délai de 4 mois évoqué précédemment et trouve regrettable que les choses n'aient pas été mieux ficelées.

En tant que Président de la commission Finances et Administration, **M. Sierro** annonce que le PLR soutiendra cette demande de renvoi en commission. Les débats de la commission Durabilité et Sports ont été suivis, mais il appartient évidemment à la commission des finances de statuer sur ces conventions. Il constate que l'on n'en a encore pas vu la moindre phrase. **M. Sierro** ajoute qu'en plus de cela, il souhaitait recevoir les agriculteurs en commission des finances, mais sachant que cela n'a pas pu se faire, il n'est par conséquent pas possible de statuer sur ces conventions.

M. Dumalle comprend le souci exprimé au sujet des conventions, mais pense que l'on peut obtenir la garantie d'en discuter en commission Finances et Administration ultérieurement. Pourquoi bloquer l'ensemble du projet pour une discussion que l'on pourra avoir, avec, peut-être, la garantie de pouvoir donner son avis et faire des modifications le cas échéant sur ces conventions? L'on permet donc de discuter des conventions en commission des finances, mais sans bloquer le projet et en allant de l'avant avec la convention de la ferme. **M. Dumalle** pense en effet que l'on peut discuter de la convention, en modifier certains points et demander certaines exigences, mais sans pour autant bloquer l'ensemble du projet. L'on doit donc trouver une solution qui permet de voter ce soir et de mettre la convention entre parenthèses. Il proposerait peut-être à M. Huguenin - ou à M. Vonlanthen pour la commission des finances - de trouver une solution afin que l'on puisse aller de l'avant malgré tout sur la construction de la ferme agro-urbaine et séparer les deux enjeux. Il comprend bien que l'on veuille discuter de cette question qui est importante, mais cela ne doit pas ralentir le projet.

Dans le même sens que son préopinant, **Mme Demierre** indique que les agriculteurs n'ont certes pas été reçus en commission des finances, mais que la commission Durabilité et Sports les a reçus et que celle-ci était ouverte au Conseil municipal dans son entier. Elle trouve un peu dommage de ne pas vouloir - ou pouvoir peut-être - se déplacer, car ce n'est pas sa commission, puis de dire après que l'on n'a pas eu accès aux agriculteurs et d'utiliser cela pour refuser.

M. Gioria observe que même si l'on peut déplorer de ne pas avoir la convention tout de suite, l'on a quand même entendu en commission des finances le Conseil administratif assurer qu'il y avait une clause guillotine. Cet élément est d'ailleurs mentionné dans le rapport. Le rapport explique clairement que si l'on n'arrive pas à trouver l'argent qui suivra - et aussi, si l'on n'arrive pas à trouver un accord sur la convention -, il est clair que l'on ne paiera pas les 2 millions. Par contre, le rapport explique aussi que ces 2 millions pourraient servir de bras de levier aux agriculteurs et à la Commune pour aller chercher l'argent qui manque. **M. Gioria** pense que ce soir, c'est cet élément qui doit être d'abord pris en considération.

Par ailleurs, il rappelle, d'une manière un peu taquine, que certains ont été un peu moins pointilleux sur les conventions lorsqu'il fallait voter pour un certain parking et des caméras de surveillances.

Le Président soumet au vote la proposition d'un renvoi en commission des finances. Selon le résultat du vote, soit l'objet sera renvoyé en commission des finances, soit les discussions sur l'objet reprendront pour un débat final.

- **Le renvoi en commission Finances et Administration est refusé par 14 voix contre et 9 voix pour (23 votants).**

Le Président ouvre à nouveau la discussion sur la demande de crédit.

Mme Honegger indique que le concept de la ferme agro-urbaine plaît au PLR. En effet, la mise en valeur des produits issus de la terre bernésienne lui paraît essentielle et il est fier des produits élaborés par les agricultrices et les agriculteurs de la Commune. Toutefois, le PLR trouve regrettable qu'après plusieurs demandes, les Conseillers municipaux n'aient pas obtenu de business plan précis, ce qui ne permet pas d'avoir une vision claire d'un point de vue financier.

Le groupe PLR garde également en tête les nombreux investissements prévus sur la Commune à court et moyen terme. Il lui paraît indispensable de prioriser les projets. Au vu du développement de Bernex, ce bâtiment ne lui paraît pas faire partie des priorités pour les habitants actuels et futurs.

Pour ces deux raisons, malgré le projet séduisant d'une ferme du 21^e siècle, le PLR refusera cette demande de crédit

Mme Demierre fait savoir qu'elle est un peu surprise de la position du PLR. Elle rappelle que ce dernier voulait acheter des locaux au Signal pour stocker des archives et argumentait qu'il fallait absolument que la Commune acquière du foncier. Ici, l'on a un bâtiment qui vaut près de 5 millions et que la Commune pourrait acheter pour 2 millions. Que le PLR croie ou pas au projet, ce bâtiment sera du patrimoine communal. **Mme Demierre** est donc un peu surprise que ce bâtiment-là paraisse moins intéressant qu'un investissement qui était nettement plus incertain.

Mme Jacquemoud souligne qu'elle ne rejette pas du tout ce joli projet, mais qu'elle estime que l'on ne peut pas voter cette demande de crédit alors que l'on ne dispose pas de toutes les informations. Ce vote est juste un peu prématuré. À part cela, elle soutient entièrement les agriculteurs ainsi que toute l'agriculture.

M. Rossini indique qu'il est un peu surpris du discours des gens qui s'opposent à cette demande de crédit. Il fait remarquer qu'un travail important a été effectué dans les différentes commissions, notamment dans la commission Durabilité et Sports où de nombreuses présentations ont été faites, de nombreuses discussions ont eu lieu sur cet objet et les informations étaient disponibles et transparentes. Il imagine que les membres de la commission des finances ont aussi fait leur travail. Par ailleurs, l'on a bien vu que non seulement, le projet était intéressant - tout le monde l'a dit de manière unanime -, mais aussi que des garanties ont été émises de part et d'autre pour que l'on puisse avancer même en ayant quelques éléments d'incertitude. Le projet n'est pas assez incertain pour justifier que l'on ait une peur de se jeter à fond dedans et de le faire avancer. **M. Rossini** annonce qu'il acceptera cette demande de crédit.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le crédit d'étude de CHF 310'000.- TTC voté par le Conseil municipal le 12 juin 2018 (demande de crédit DES 14-2018-35);
- Vu le rapport de la commission Durabilité et Sports (DS) du 17 mars 2022 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 25 mars 2022 ;
- Conformément à l'art. 30, al.1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui et 8 non (23 votants)

1. De réaliser les travaux de construction de la ferme agro-urbaine.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 4'582'000 TTC destiné à ces travaux.

Mme De Fusco Fehlmann relève qu'il reste cependant quelques questions sur la piscine et la nécessité de la rénover, car il y a très peu sur ce sujet dans le crédit d'étude. Le Conseil administratif doit amener des réponses à ce sujet et l'on reste dans l'attente de celles-ci.

M. Gioria souhaite avoir une explication à propos de la dernière phrase du rapport de la commission Finances et Administration qui est un peu étrange. Il y est dit qu'« il est confirmé qu'à priori, il n'est pas nécessaire sur le plan énergétique de revoir l'installation de la piscine ». Comme cela a été évoqué par sa préopinante, **M. Gioria** pense justement qu'il y a du boulot sur cette piscine et que l'on aurait besoin assez vite de réponses de la part du Conseil administratif à ce sujet, sachant qu'une piscine couverte brûle beaucoup d'énergie. Il pense qu'il serait intéressant de profiter de la rénovation de l'école pour y inclure la piscine, certainement avec un supplément. En effet, il serait un peu bête d'avoir une école parfaite au niveau énergétique, mais avec une espèce de bubon qui prendra l'air et le froid.

M. Huguenin remercie de s'inquiéter de ce volet de la piscine qui est effectivement centrale dans l'infrastructure. Cette question reviendra par ailleurs sur le groupe scolaire de Luchepelet puisqu'avec l'augmentation du nombre de classes, il faudra sans doute également équiper cette école d'une piscine intérieure qui a pour but premier de permettre la formation et l'apprentissage des plus jeunes à la natation.

Il précise que selon les travaux des mandataires qui ont analysé l'ensemble du bâtiment de l'école Robert-Hainard, il n'y a pas de travaux lourds à réaliser sur la piscine. Cependant, en entendant ce soir les inquiétudes relatives à cette installation, **M. Huguenin** demandera volontiers aux mandataires de poursuivre l'examen de cette infrastructure, mais à priori, selon les études assez poussées qui ont été faites, il n'y aurait pas besoin d'investissements supplémentaires. Concernant la remarque au sujet de l'énergie nécessaire pour chauffer l'eau de la piscine, il signale que celle-ci est chauffée dans le respect des normes qui sont demandées par le Canton, mais aussi, qu'elle est chauffée aux pellets, donc en énergie propre.

M. Baumann annonce que le groupe PLR acceptera ce soir cette demande de crédit, car il en va de notre responsabilité d'entretenir et de moderniser les infrastructures communales pour les rendre efficaces énergétiquement, mais aussi plus sûres pour les enfants bernésiens.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Mobilité et Infrastructures (MI) du 22 mars 2022 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 28 mars 2022 ;
- Conformément à l'art. 30, al.1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 23 oui (unanimité des membres présents)

1. De procéder à une étude pour la rénovation de l'école de Robert-Hainard et de la salle omnisports.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'670'000 TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'1 annuité, dès l'année de son abandon.

d) MI 10-2022-23 : demande de crédit Goutte de Saint-Mathieu, école de musique, espace intergénérationnel, salle omnisports : études et délégation de maîtrise d'ouvrage

- Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 22 mars 2022

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 22 mars 2022 (annexes).

- Rapport de la commission Finances et Administration du 28 mars 2022

M. Vuille donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 28 mars 2022 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Perrier félicite le Conseil administratif dans son ensemble pour avoir dans cette période difficile réussi l'exploit d'avoir réduit la dette considérablement. Néanmoins, et cela n'est un secret pour personne, il a toujours été opposé à ce projet de la Goutte puisqu'il était même à la base du référendum. Il annonce dès lors qu'il est très clair qu'il ne votera pas cette demande de crédit.

M. Dumalle indique qu'il est un peu embêté et en porte-à-faux, car il trouve ce projet séduisant sur le fond. La Commune se développe et a bien entendu besoin d'infrastructures. Et un certain nombre de ces infrastructures seront plus qu'utiles. Cependant, il relève que Bernex est sans doute une commune au grand cœur, mais pour l'instant, elle reste une petite commune qui se développe assez rapidement et elle n'a pas les ressources. La commune a beaucoup de compétences et cela marche bien pour sa taille et avec ses enjeux propres, mais aujourd'hui, il ne faut pas se mentir, l'on arrive à une limite. Les services communaux ne peuvent pas suivre le rythme infernal des demandes de crédits actuelles et dans ce sens, l'on ne peut pas faire un travail de qualité.

M. Dumalle pense qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Il estime, concernant ce projet, que l'on va un peu vite. Du point de vue du Conseil municipal, il n'a pas l'impression que la Commune a été très considérée par l'Etat : si l'on est là, c'est bien, mais si l'on n'est pas là, c'est tant pis. L'Etat fait comme il veut et pour l'instant, la Commune est embarquée dans un train qui est beaucoup trop rapide pour elle. Il ajoute que comme M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, l'a mentionné à plusieurs reprises, le Conseil administratif se bat depuis quelques années pour essayer de ralentir les projets.

Aujourd'hui, c'est une étude de plus et ce projet représente un travail important. Le rapport de la commission Mobilité et Infrastructures l'a aussi mentionné. Même si tout ce qui est proposé dans cette étude est séduisant et sera nécessaire à terme, **M. Dumalle** ne peut pas voter en l'état et

pense que cela va beaucoup trop vite. Il sera certainement en porte-à-faux avec ses collègues, mais il ne votera pas cette demande de crédit ce soir.

M. Baumann annonce qu'il sera peut-être aussi en porte-à-faux avec son groupe politique et qu'il parlera en son nom.

À plusieurs reprises durant les derniers mois dans les commissions ad hoc, notamment dans les commissions Plan Directeur Communal (PDCOM) et Grand Projet et Aménagement (GPA), l'on a cherché des solutions pour guider les opérateurs et guider aussi l'Etat sur l'avenir de la Commune. Jusque-là, la solution amenée par le Conseil administratif a été finalement la solution qu'il plébiscite, soit : à ratio de 1000 logements, 1000 emplois. Il pense qu'il n'est pas le seul à partager cette position et cela lui semble être un très bon angle à maintenir.

Pourquoi parler de cela ? Parce que finalement, 1000 logements, ce n'est pas anodin. Si l'on fait le compte, 1000 logements équivalent à plus de 2200 nouveaux habitants environ - cela peut être un peu plus ou un peu moins. C'est accepter aussi une augmentation de la population de plus de 20 % en partant du principe que Bernex dénombre actuellement un peu plus de 10'000 habitants. Pour aller au bout de la logique, le développement - et guider le développement -, c'est accepter de financer des infrastructures pérennes pour se former, des infrastructures pour les aînés et pour les enfants, des structures sportives. Finalement, des structures pour accompagner cette croissance démographique, mais surtout, des infrastructures pour faire que Bernex ne soit pas qu'une vitrine architecturale, mais aussi une vitrine du bon vivre communal. C'est aussi cela que **M. Baumann** appelle un développement maîtrisé. En plus d'une planification financière rigoureuse, bien évidemment dans la limite des capacités de la Commune. Cela ne veut pas dire « oui, amen à tout ». Accepter les logements sans infrastructures collectives amène, de son point de vue, à une vision d'une cité-dortoir, ce qu'il ne peut concevoir sur cette commune pour laquelle il a tant d'attaches.

M. Baumann ajoute que cette demande de crédit est intéressante, car elle illustre parfaitement les limites, comme l'a très justement dit M. Dumalle, du service communal d'urbanisme pour suivre tout le développement de la Commune. Cela n'est pas possible au vu de tous les projets présentés dans les différentes commissions ad hoc. Aujourd'hui, un nouvel acronyme est sorti dans cette demande de crédit, à savoir « AMO », soit « assistance à maîtrise d'ouvrage ». Etant sensible à la maîtrise des coûts de par sa profession, **M. Baumann** peut confirmer que la ligne allouée à ce poste est juste judicieuse, car le contrôle rigoureux d'un projet permet de limiter le dépassement de crédit et dans le cas présent, l'évolution simultanée avec le projet de l'Etat permettrait aussi une économie de 30 % grâce à la mutualisation, comme cela a été déjà dit. L'on parle quand même d'un projet à hauteur de 200 millions, plus 20 millions à la charge de la Commune, ce qui est absolument pharaonique. C'est sans doute l'un des plus gros projets sur le territoire bernésien. Comme dit précédemment, il est évidemment impossible que l'on puisse le développer avec un service de l'urbanisme qui jusque-là pense à développer une commune et non une ville. L'on n'a pas la matière pour le faire. **M. Baumann** pense donc qu'accepter cette AMO et les mandataires associés au projet, c'est aussi assumer un développement maîtrisé en étant acteurs de notre développement et non les spectateurs.

Compte tenu de l'ampleur du projet, l'on ne peut pas risquer de sous-estimer le travail à fournir et de réagir trop tard,

Par son intervention, **M. Baumann** souhaitait exprimer son point de vue. Il ajoute qu'il partage les propos dits précédemment quant au risque financier lors de la réalisation éventuelle.

Pour toutes les raisons évoquées et à titre personnel, il annonce qu'il soutiendra cette demande de crédit et encourage celles et ceux qui partagent sa vision du développement à faire de même.

À la suite des propos de son préopinant et des rapports présentés qui ont été bien rédigés, **M. Baud** relève que le développement de la Commune perturbe beaucoup et amène des réactions contrastées, parfois même des avis qui semblent reposer sur une vision partielle et locale.

Il est vrai qu'il n'est pas évident d'avoir une vision globale sur le fonctionnement et sur les destinées de la Commune, particulièrement pour tout ce qui concerne le développement de nouveaux quartiers, mais aussi en lien avec la vie dans les villages existants.

Pourtant, pour cette demande de crédit, l'on parle principalement de sujets qui nous concernent tous de près et qui nous touchent. Un lieu qui va permettre et favoriser les échanges entre jeunes et plus âgés. Un espace de musique dont nombre de Bernésiens profitent aujourd'hui dans des

espaces insuffisants par rapport à la demande. Une salle omnisports dont les espaces sportifs manquent aujourd'hui sur la Commune.

Une demande de la part de la population et des associations pour assurer les interactions et créer un lieu de rencontre. Aujourd'hui, il n'en existe pas à ce niveau à Bernex, et demain avec ce qui va se construire sur Bernex Est, les attentes de la population vont s'accroître. L'on a quelques exemples dans l'histoire de Bernex, notamment avec Cressy. Dans ce quartier, l'espace public a manqué et il a fallu par la suite s'organiser, et notamment par le portage d'une association à bout de bras, pour mettre en place des systèmes qui ont permis aux gens de se rencontrer et faire en sorte qu'on trouve une boulangerie et un certain nombre de choses. C'est ce qu'il faut absolument éviter.

M. Baud ajoute que la partie financière est importante, mais le cadre de vie et la manière de répondre à la vie des habitants le sont assurément tout autant, voir encore plus. C'est un investissement pour l'avenir de Bernex.

Il s'agit de ne pas laisser se construire des quartiers où l'on aurait oublié que l'une de nos richesses, ce sont les interactions, les rencontres entre gens, jeunes et vieux. Tout le contraire d'une cité-dortoir où l'on rentre le soir, l'on dort et l'on repart le matin pour travailler.

D'ailleurs, le 13 juin 2021, la population a accepté le développement de la Goutte dont le résultat des urnes ne peut que nous amener à poursuivre ce qui est attendu. Les attentes sont explicites.

Lors des débats antérieurs sur le développement, l'on a souvent parlé de concomitance entre réalisations de projets. Et l'on a parfois été très critique, car cela n'a pas toujours été le cas.

Aujourd'hui, il est important que la concomitance du développement sur la Goutte se fasse de manière coordonnée. Que la Commune ne perde pas une occasion pour veiller à ce que ses exigences d'aménagements et de constructions se réalisent dans le même temps que le Canton avance, pour préparer la construction de l'école pour la santé et le cycle d'orientation.

Les ressources communales ne sont pas suffisantes pour assurer ce suivi. Attendre, c'est augmenter les coûts de la construction dans le futur, car l'on n'aura pas d'autre choix que de se raccorder sur de l'existant. Alors qu'aujourd'hui, cela est négociable et planifiable, car tout est ouvert.

Pour toutes ces raisons, **M. Baud** annonce que le groupe VERSO va accepter cette demande de crédit.

M. Gioria ne va pas revenir ce qui a été très bien dit par ses deux préopinants, mais souhaite revenir sur l'AMO, c'est-à-dire sur l'accompagnement que l'on pourrait avoir de la part de ressources extérieures à la Commune. Comme cela a été dit précédemment, la Commune n'est pas assez grande et n'a pas assez de ressources pour pouvoir faire le suivi de ces immenses chantiers.

M. Gioria trouve tout à fait opportun d'arriver avec ce mode de fonctionnement, car cela signifie que quand ces chantiers seront terminés, la Commune n'aura pas l'effet pérenne d'un engagement de collaborateurs. Si la Commune engageait des urbanistes supplémentaires, l'on aurait un effet pérenne qui durerait pendant des années. Tout le monde autour de cette table sait que ce qui coûte cher, c'est bien plus le fonctionnement que les investissements. **M. Gioria** souhaitait insister sur ce fait qui lui semble très intéressant, sachant qu'ont déjà été soulevés les éléments de la concomitance, des 30 % d'économies, etc.

Pour toutes ces raisons, le groupe Le Centre votera oui à cette demande de crédit.

Mme Echard signale qu'elle s'abstiendra sur ce vote pour conflit d'intérêts.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Mobilité et Infrastructures (MI) du 22 mars 2022 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 28 mars 2022 ;
- Conformément à l'art. 30, al.1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, 5 non et 2 abstentions (23 votants)

1. De procéder à des études et à une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction de la Goutte de Saint-Mathieu, école de musique, espace intergénérationnel, salle omnisports.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'552'000 TTC destiné à cet objet.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'1 annuité, dès l'année de son abandon.

e) Désignation d'un représentant du Conseil administratif au Conseil de Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI)

Le Président explique qu'il s'agit de prendre acte de cette désignation. Il demande s'il y a des questions ou des remarques sur cette désignation.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** donne lecture de la désignation et passe au vote.

Résolution :

- Vu les articles 10 lettre b) et 11 des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI) du 18.02.1994, modifiés le 09.02.2021,
- Vu l'impossibilité pour Monsieur Laurent Marconi de continuer à siéger au Conseil de Fondation comme représentant désigné par le Conseil administratif,

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 1 abstention (23 votants)

1. Prend acte du membre ci-après désigné par le Conseil administratif à partir de la prochaine séance du Conseil de Fondation fixée le 4 mai 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025, à savoir
 - Monsieur Benoît Charbonnet, en remplacement de Monsieur Laurent Marconi.

7. Proposition du Conseil municipal :

a) Résolution de M. Christian Perrier relative à la convention signée avec les agriculteurs concernant la ferme agro-urbaine

Le Président rappelle que l'ordre du jour a été modifié et que ce point 7 a été rajouté. Il donne la parole à M. Perrier pour une brève présentation de sa résolution.

M. Perrier souligne qu'il ne souhaite pas du tout que l'on pense qu'il s'agit d'une résolution de défiance envers qui que ce soit. Comme il l'a clairement dit, il a une entière confiance dans les agriculteurs bernésiens. Simplement, quand on lui demande 4,5 millions, il aime bien connaître tous les tenants et aboutissants. Cette résolution est un peu une pique de rappel pour le Conseil administratif, car **M. Perrier** ne souhaite pas que l'on reçoive ces conventions aux calendes grecques. Le but de sa résolution se trouve simplement ici.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** lance vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est acceptée par 16 oui et 7 non (23 votants)**

Le Président propose de relire la résolution :

« J'invite le Conseil municipal à exiger du Conseil administratif que les Conseillers municipaux reçoivent la convention signée avec les agriculteurs concernant la ferme agro-urbaine d'ici à la prochaine séance plénière du mois de mai 2022. »

Le Président ouvre la discussion sur cette résolution.

M. Gioria observe que la question à se poser avant tout est la suivante : est-ce réalisable ? Si cela est réalisable, la résolution n'a pas lieu d'être. Mais si cela est irréalisable et que l'on explique aux Conseillères et Conseillers municipaux pour quelles raisons, cela pourrait aussi convenir à **M. Gioria**. Pour l'instant, il n'a pas d'avis sur la question et pense que la balle est dans le camp du Conseil administratif qui, il l'espère, va répondre sur le siège.

Comme elle l'a signalé précédemment, **Mme Demierre** indique qu'à sa connaissance, la coopérative des agriculteurs n'est pas encore constituée. Il faudrait donc que celle-ci se constitue et que les agriculteurs membres mettent des mises de fonds pour un projet dont on n'a pas les garanties puisque l'on a mis une clause guillotine qui va se réaliser. Ces conventions sont encore des projets et ne sont pas du tout terminées. Par ailleurs, elle constate que la commission Finances et Administration s'est dite outragée du fait de ne pas avoir vu ces conventions avant. Cela veut donc dire qu'il n'y aura pas le temps de repasser derrière avant que les conventions soient signées, qu'il n'y aura pas le temps de les retravailler. **Mme Demierre** ne comprend pas l'intérêt de mettre ce délai si court. Ce soir, la demande de crédit relative à notre partie du bâtiment a été votée et elle ne comprend pas l'intérêt de mettre cette précipitation. Les informations, en l'état d'existence, ont quand même été obtenues et pour rappel, tous les groupes sont représentés en commission. Elle ne comprend pas vraiment l'idée de mettre la pression maintenant pour faire un travail bâclé, sachant que les choses ne sont pas prêtes ni du côté de la Commune ni de l'autre.

M. Perrier précise que les propos de Mme Demierre ne sont pas tout à fait exacts puisque les agriculteurs ont déjà livré leur version de la convention au Conseil administratif.

Mme Demierre demande s'il ne lui semblerait pas utile de travailler cela en commission Finances et Administration.

La Parole n'étant plus demandée, **le Président** relit la résolution, puis lance le vote :

« J'invite le Conseil municipal à exiger du Conseil administratif que les Conseillers municipaux reçoivent la convention signée avec les agriculteurs concernant la ferme agro-urbaine d'ici à la prochaine séance plénière du mois de mai 2022. »

- **La résolution est refusée par 12 voix contre, 3 abstentions et 8 voix pour (23 votants).**

8. Informations

Gilbert VONLANTHEN :

Accueil de familles ukrainiennes

L'association Bernex Accueille et le département des Affaires sociales de la Commune s'occupent d'avoir des contacts ponctuels avec ces familles de réfugiés ukrainiens qui sont pour l'instant logées à Pré-Lauret.

Guytaine ANTILLE :

Atelier d'écriture mensuel suivi d'avril à juin 2022

Pour ados dès 15 ans et adultes

Animé par Lolvé Tillmanns

Les ateliers ont lieu les lundis 4 et 25 avril, 9 et 23 mai, et 13 juin 2022.

Cet atelier ouvert à toutes et tous permet d'expérimenter et de se faire plaisir au fil de cinq séances d'écriture suivies. Les participant·es sont invité·es à écrire collectivement une histoire en lien avec des lieux bernésiens. Les épisodes seront finalement exposés dans la commune sous forme d'une promenade narrative.

Filmarcito

Dès 4 ans

Mercredi 6 avril 2022 à 15 h à la Galerie - COMPLET

Mercredi 4 mai 2022 à 15 h à la Galerie

Mercredis du conte

Mercredi 27 avril 2022 à 15 h 30

« Le Pop-up Cirkus » dès 2 ans par le Théâtre l'Article

COMPLET

Projection du film « Entre vide et plein » autour de l'artiste Luc Tiercy

Judi 28 avril 2022 à 20 h à la Galerie

Entrée libre

Les Amuse-Bouches de la Galerie

Vendredi 6 mai 2022 à 19 h à la Galerie

Danses et musiques traditionnelles indiennes avec Amrat Hussain Brothers et Maya Quiminal

Entrée libre sur réservation

Commune de Bernex

Danse en famille

Dimanche 8 mai 2022 à 10 h, salle communale de Luchepelet

Sur réservation

COMPLET

Le samedi 14 mai 2022, le théâtre Am Stram Gram, en collaboration avec la commune, vous invite à un après-midi au théâtre.

Départ en bus depuis la zone sportive de Bernex, accueil et visite du théâtre, spectacle « Le Colibri » (tout public), rencontre avec les comédiens et verrée. Retour en bus à Bernex.

Réservez votre place dès maintenant (places limitées) à info@bernex.ch

Rencontres musicales

Appel à bénévoles pour l'édition 2022 qui aura lieu du 26 au 28 août 2022.

Diverses missions des bénévoles (transports des artistes, accueil, information au public, aide à certaines animations, etc.)

Contact : Thalia Eissler au 022 850 92 88 ou t.eissler@bernex.ch

Bibliothèque :

- **Histoires de Pâques et du printemps**
Dès 4 ans
Mardi 5 et 12 avril 2022 à 16 h 30
Gratuit sans réservation
- **Exposition « Des illustrations plein les mirettes ! » dans le cadre de la semaine du livre petite enfance**
Du 5 au 28 avril 2022
Entrée libre
- **« Ma vie sur la route », lecture théâtralisée autour des textes autobiographiques de Gloria Steinem, véritable figure de la lutte pour les droits civiques aux USA**
Jeudi 7 avril 2022 à 19 h 30
Entrée libre sur réservation
- **Bébé Bouquine, un atelier de lecture parents-bébé**
Samedi 30 avril 2022 à 9 h
Entrée libre

École de Musique de Bernex :

Ouverture des inscriptions pour l'année scolaire 2022-2023

Inscriptions sur www.bernex.ch

Nouveauté : cours d'initiation musicale pour les 4 à 6 ans

Cyril HUGUENIN :

Course pédestre de Bernex

30 avril 2022

3 parcours et une randonnée

Toutes les informations et inscriptions sur www.coursebernex.com

Une course des élus a également lieu à laquelle le Conseil administratif a l'habitude de participer et espère qu'un troisième ou une troisième puisse rejoindre l'équipe de Bernex qui a un certain nombre de succès à faire persévérer.

9. Questions

Le Président demande s'il y a des questions.

M. Gioria a pu constater que ces derniers temps fleurissent, sur le coteau notamment, des panneaux de toutes sortes. Certains panneaux sont contradictoires puisqu'à deux mètres près, l'on trouve par exemple un panneau qui interdit d'aller à 30 km/h et derrière, à nouveau un panneau « 30 km/h ». Il souhaite savoir si le ménage va être fait. Il veut bien comprendre que tout est en train d'être mis en place et que cela est compliqué, mais plusieurs communiars lui ont demandé si l'on allait laisser certaines aberrations constatées. Par exemple, vers une entrée par le chemin du Gamay ou au niveau d'un chemin à la sortie de Sézenove où 8 ou 9 panneaux sont présents sur un même poteau. **M. Gioria** trouve que cela est de la pollution qui ne sert à rien, d'autant plus que certains panneaux sont contradictoires.

Mme Antille indique qu'effectivement, plusieurs interpellations ont été adressées à la Mairie concernant des panneaux qui auraient fleuri de manière intempestive sur le coteau ou ailleurs sur la commune. Normalement, tous les panneaux qui ont été posés sont en conformité avec la loi cantonale. Il s'agit d'obligations d'informer et il est vrai que par endroit, cela donne cette impression de manque de cohérence. **Mme Antille** indique que cette question sera examinée de plus près pour voir si effectivement, des éléments contradictoires sont présents. Le cas échéant, cela sera corrigé. Des interrogations similaires se rencontrent dans le cadre de la requalification des rues de Bernex et l'on reste très attentifs à cette question puisque l'on aura des zones 30 km/h et des limitations à 30 km/h. Une réflexion est menée pour ne pas avoir l'impression que l'on a une forêt de panneaux et que ces panneaux sont contradictoires. Cependant, cela répond à des exigences légales.

Le Président clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 36. Toutes et tous sont invités à une verrée qui se tient dans le hall de la Mairie.

**La prochaine séance est fixée au
Mardi 10 mai 2022
À 20 h.**

Le Secrétaire :

Lionel Rossini

Le Président :

Guillaume Zufferey